

Informations concernant le salarié désigné ci-dessous :

Nom Prénom

5 premiers chiffres du n° Sécurité Sociale :

Identifiant salarié Insee (Ne surtout pas rayer ni effacer) :

SIRET de l'établissement employeur (Ne surtout pas rayer ni effacer) :

Les informations demandées sont relatives à l'exercice social 2017, sauf indication contraire.

Si le salarié a quitté l'établissement avant le 1er janvier 2017, cochez cette case et retournez le questionnaire sans le remplir.

Convention collective de branche appliquée au salarié (à défaut, convention d'entreprise ou statut)

Code IDCC

corrigez si nécessaire

A - Quelles sont les rémunérations et les charges en 2017 ?

Ne pas porter les centimes, indiquer 0 en cas de non-versement

1	Rémunération brute annuelle totale (avantages en nature inclus).....									€
dont	1.1 Rémunération des heures supplémentaires et/ou complémentaires.....									€
	1.2 Total des primes et compléments de salaire (y compris 13 ^e mois).....									€
dont	1.2.1 Primes d'ancienneté.....									€
	1.2.2 Primes liées à des contraintes du poste de travail (travail posté, en équipes alternantes, de nuit, astreintes, pénibilité, risque,...).....									€
	1.2.3 Primes liées aux performances individuelles.....									€
	1.2.4 Primes liées aux performances collectives, d'équipe, d'atelier.....									€
	1.2.5 Indemnités de fin de CDD (prime de précarité).....									€
Autres éléments non inclus dans la rémunération brute										
2	Indemnités de chômage partiel.....									€
3	Indemnités de licenciement.....									€
4	Indemnités de mise à la retraite.....									€
5	Autres éléments de rémunération (intempéries, hors IJSS et IJC).....									€
6	Intéressement : sommes versées en 2018 au titre de l'exercice 2017.....									€
7	Participation : répartition de la réserve spéciale versée en 2018 au titre de 2017.....									€
8	Abondement de l'employeur aux Perco, PEE, PEI, PEG, versé en 2017.....									€
9	Cotisations patronales totales (après exonérations).....									€
dont	9.1 Cotisations patronales pour la retraite supplémentaire et/ou la prévoyance complémentaire, hors versements obligatoires de retraite complémentaire.....									€
10	A conditions d'emploi inchangées, le salarié a-t-il eu une modification de salaire en 2017 (hors primes et hors heures supplémentaires) ?	hausse <input type="checkbox"/> baisse <input type="checkbox"/> non concerné <input type="checkbox"/>								
En cas de hausse, a-t-il bénéficié (plusieurs réponses possibles) :										
10.1	- de l'effet direct de la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2017 (il était payé sur une base inférieure à 9,76 € de l'heure avant le 1er janvier 2017) ?	10.2	- d'augmentation(s) générale(s) ou catégorielle(s) de salaire ?	10.3	- d'augmentation(s) individualisée(s) de salaire ?					
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				

B - Quel est le temps travaillé par le salarié en 2017 ?

11	Si le salarié N'EST PAS soumis au régime du forfait en jours, quel est son total d'heures rémunérées ? (rubriques des DADS ou DSN).....								heures
dont	11.1 Heures supplémentaires et / ou complémentaires rémunérées (cf. 1.1 ci-dessus).....								heures
12	Si le salarié EST au forfait jour, quelle est la durée du forfait indiquée dans le contrat de travail pour l'année ?.....								jours / an

🔗 suite au dos

13 Si le salarié n'a pas été employé dans l'établissement toute l'année, indiquer sa plus longue période d'emploi / au / / 2017

→ Sur sa plus longue période d'emploi sans changement et que le salarié soit au forfait ou non :

14 Exerce-t-il son activité ? à temps complet à temps partiel

14.1 S'il est à « temps partiel », indiquez le taux %

15 Quelle est la durée hebdomadaire qu'il pratique habituellement (en cas de cycle ou de modulation, renseignez la durée moyenne) ? heures / semaine

16 Quel est le nombre de jours travaillés habituellement par semaine ? jours travaillés / semaine

S'il n'est pas au forfait jour, quelle est la durée du travail prévue dans son contrat de travail, l'accord collectif ou les statuts (durée hors congés payés, jours de RTT, jours fériés, ponts et repos hebdomadaires) ? heures / an

Sur l'ensemble de l'année 2017, quels ont été :

18 Les congés et absences du salarié ?

* unité : JE : jours ouvrés, JC : jours calendaires, HH : heures

Jours de congés et de RTT pris effectivement par le salarié (yc CET)	Jours fériés chômés, ponts accordés et repos compensateur	Arrêts maladie	Congés maternité / paternité	Accident Travail / Maladie Professionnelle (AT / MP)	Autres absences (ex : grèves, débrayage, raisons familiales / personnelles...)
.....,,,,,,
JE *	JE *	*	*	*	*

Son utilisation du Compte épargne-temps (CET) ? 19 Jours pris en 2017 provenant du CET jours ouvrés

20 Jours versés au CET au titre de 2017 jours ouvrés

21 ses droits à congés et jours de RTT légaux ? jours ouvrés

C - Informations individuelles relatives au salarié, pour la plus longue période d'emploi en 2017

22 Quel est son type de contrat de travail ou son statut ?

- CDI ou Titulaire
- CDD ou Non-titulaire
- Apprentis
- Stagiaire

23 Supervise-t-il le travail d'autres salariés (hors apprentis ou stagiaires) ?

- Oui, et c'est sa tâche principale
- Oui, mais ce n'est pas sa tâche principale
- Non

24 Quel est le niveau de qualification de son poste ?

- Manœuvre, ouvrier spécialisé
- Ouvrier qualifié, hautement qualifié, technicien d'atelier
- Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale
- Directeur général, adjoint direct au directeur
- Technicien, dessinateur, VRP
- Assistante sociale, infirmière, personnel de catégorie B de la fonction publique
- Ingénieur ou cadre
- Professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
- Employé de bureau, de commerce
- Agent de service, aide-soignante, personnel de catégorie C de la fonction publique
- Autres cas

25 Quelle est son ancienneté dans l'entreprise au 01/01/17 ?

- ans mois

26 Quelle est sa fonction principale ?

- Production, fabrication, chantiers
- Installation, réparation, maintenance
- Nettoyage, gardiennage, entretien ménager
- Manutention, magasinage, logistique
- Secrétariat, saisie, accueil
- Gestion, comptabilité
- Commerce, vente, technico-commercial
- Etudes, recherche et développement, méthodes
- Autres

27 Quel est son diplôme le plus élevé ? (plusieurs réponses possibles)

- Aucun diplôme, certificat d'études primaires
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, diplôme national du brevet (DNB)
- CAP, BEP, diplôme de la santé ou du travail social de niveau équivalent
- Baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet supérieur, professionnel, de technicien ou d'enseignement, capacité en droit, DAEU, ESEU, diplôme équivalent
- BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent
- Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4
- Master, DEA, DESS, diplôme grande école, niveau bac+5, doctorat de santé
- Doctorat de recherche ou plus